



Soroptimist International d'Europe exhorte la Lettonie à respecter son engagement en faveur de la protection des droits des femmes

Le retrait de la Lettonie de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, communément appelée « Convention d'Istanbul », constitue un dangereux **retour en arrière** pour les droits des femmes et l'égalité en Europe.

Soroptimist International of Europe (SIE), qui représente près de 30 000 femmes dans 43 pays, exprime sa profonde inquiétude et sa vive déception face à la décision du Parlement letton de se retirer de la Convention d'Istanbul. Cette décision ferait de la Lettonie le premier État membre de l'Union européenne à renoncer à ce traité majeur, qui constitue un instrument juridique essentiel pour protéger les femmes et les filles contre la violence et garantir la responsabilité des États en matière de sécurité et de prévention.

Il convient de rappeler que les obligations de la Lettonie en matière de droits humains s'étendent au-delà de la Convention d'Istanbul. Le pays est signataire de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), ainsi que d'autres traités fondamentaux. En se retirant de la Convention d'Istanbul, la Lettonie fragilise non seulement les protections spécifiques accordées aux femmes, mais aussi la cohérence de l'ensemble de ses engagements internationaux en matière de droits humains.

Ce retrait, décidé à peine un an après la ratification, crée une incohérence majeure. En tant qu'État membre de l'Union européenne, la Lettonie demeure tenue de mettre en œuvre la Directive (UE) 2024/1385 sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, adoptée en 2024 et fondée explicitement sur les principes de la Convention d'Istanbul. Par ailleurs, l'Union européenne a adhéré à la Convention en 2023. Par conséquent, même en cas de retrait national, les obligations issues de la Convention demeurent applicables dans les domaines relevant des compétences de l'UE.

La Convention d'Istanbul n'est pas un texte idéologique. Elle constitue un outil vital pour garantir l'égalité, la justice et la paix. S'en détourner, c'est affaiblir l'État de droit, remettre en cause les valeurs démocratiques et envoyer un signal inquiétant selon lequel des droits durement acquis peuvent être remis en cause.

La prévention de la violence implique également de s'attaquer à ses causes structurelles : stéréotypes, normes rigides de genre, inégalités persistantes. Informer, sensibiliser, produire des données fiables et déconstruire les idées reçues sont des conditions essentielles non seulement pour éradiquer la violence, mais aussi pour construire un avenir durable fondé sur la paix, la stabilité et la sécurité.



Soroptimist International of Europe appelle les membres du Parlement letton (Saeima) à reconsidérer leur décision et à respecter leur engagement envers la Convention d'Istanbul. Nous invitons également l'ensemble des gouvernements européens à réaffirmer leur soutien à cet instrument essentiel et à défendre collectivement les droits des femmes et l'égalité de genre.

La violence à l'égard des femmes n'est pas une affaire privée. C'est une violation des droits humains et une menace pour la démocratie. Nous ne resterons pas silencieuses. Nous continuerons à agir, à sensibiliser et à plaider pour la sécurité, l'égalité et la paix.

La Convention d'Istanbul demeure aujourd'hui le cadre juridique le plus solide et le plus complet garantissant à toutes les femmes le droit de vivre sans violence. Il appartient désormais aux États de la défendre, non de l'abandonner.